

**Arrêté portant permission de voirie  
Occupation du domaine public  
Circulation alternée pose d'un poteau THD64  
Stationnement interdit au droit du chantier**

Le Maire de la Commune d'Ascaïn,  
Vu les articles L2213-1 et L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route notamment ses articles R 417 – 10/11,  
Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière approuvé par arrêté du 24 novembre 1967,  
Vu l'arrêté favorable de Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire du Service de l'Équipement,  
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement une limitation,  
Considérant que le stationnement des véhicules sur la voie publique peut compromettre la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et que la réglementation des conditions d'occupation des voies répond à une nécessité d'ordre public.  
Vu la demande en date du 11 octobre 2024 par laquelle l'entreprise CAUM – 59 route de l'aviation 64230 LESCAR, demande l'autorisation d'effectuer des travaux de pose de 1 appui bois sur la route d'Arraioa.

**Arrêté**

**Article 1 :** En raison de travaux de pose d'un poteau THD64 la circulation sera alternée durant 1 jour entre le 18 et le 29 novembre 2024 sur la route d'Arraioa. Les travaux seront effectués par l'entreprise CAUM 50 route de l'Aviation 64230 LESCAR. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**Article 2 :** Les feux tricolores ainsi que les panneaux de signalisation nécessaires seront placés par l'entreprise CAUM pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles. Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de St Pée sur Nivelle et le Gardien de Police Municipale de la Commune seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Fait à Ascaïn, le 21 octobre 2024

Le Maire,  
Jean Louis FOURNIER

